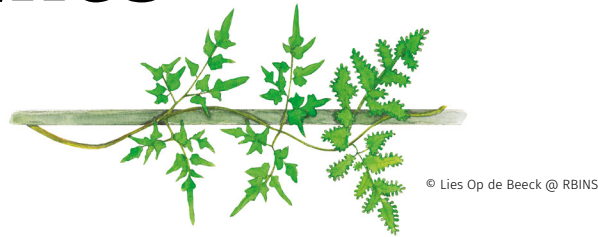


PLANTES TERRESTRES

Fougère grimpante du Japon

Lygodium japonicum

Japanse klimvaren × Japanese climbing fern × Japanischer kletterfarn



Origine

Asie

Voies d'introduction

Dispersion depuis les parcs et jardins. Transport accidentel par l'homme et dispersion naturelle des graines par le vent et l'eau. Contaminant dans les pots de bonsais.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était utilisée occasionnellement comme plante ornementale.

Distribution en Belgique

Absente. L'espèce ne peut pas s'établir en raison du climat.

Nuisances

Concurrence la végétation indigène, particulièrement pour l'accès à la lumière. Augmente les risques de feux et impacte l'industrie forestière dans le sud de l'Europe.



Caractéristiques

Fougère pouvant grimper sur la végétation environnante jusqu'à 30 m

- Tiges: rhizomes rampants à poils noirs ou brun rougeâtre;
- Feuilles: vertes à jaune-vert, rachis strié (nervure centrale) de 3-30 m de long; feuille composée de:
 - » Pennes de forme triangulaire; de 10-20 cm de long et 10-20 cm de large; deux types de pennes: pennes infertiles **1** plurilobées et pennes fertiles **2** avec de nombreuses petites prolongations en doigts où les spores sont produites
 - » Pinnules fortement découpées
- Spores: les feuilles fertiles portent des sporanges qui produisent eux-mêmes les spores (64-80 µm de diamètre)

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec *Lygodium flexuosum* (mais ses feuilles sont pennées et non bi/tripennées) ou *Lygodium microphyllum* (mais ses feuilles sont dentées).

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/31783> (EN)

SITES RÉGIONAUX

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.